****

Le 27 mars 2024

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle Budgétaire

**MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON**

Code Postal : 76116

Téléphone : 02.35.34.01.60

*Objet :* ***Note de présentation du Compte Administratif 2023***

1. **Eléments de contexte :**

L’article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu’une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

D’autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2022, consultable sur simple demande à l’accueil de la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Compte Administratif 2023 a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal et retrace l’ensemble des dépenses et des recettes de l’année 2023.

1. **Compte Administratif 2022 de la commune :**

***Section de fonctionnement****:*

**Dépenses**

 011 Charges à caractère général 356 682.69

 012 Charges de personnel 334 199.02

 014 Atténuation de produits 41 522.00

 65 Autres charges 134 197.25

 66 Charges financières 2 183.36

 67 Charges exceptionnelles 0.00

 68 Dotations aux amortissements 5 881.23

  **Total 875 260.55**

023 Virement à la section d’investissement 552 360.05

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer. La somme du chapitre 023 contribue à l’autofinancement de la section investissement.

Monsieur,

 Plusieurs habitants du hameau de Cauvicourt ne peuvent avoir accès à l’internet haut débit.

 Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir prendre contact pour évoquer les solutions qui peuvent être mises en place.

 Je vous serais obligé de bien vouloir insérer l’article suivant :

Commune de Blainville-Crevon

Monsieur le Maire de Blainville-Crevon et l’Adjoint chargé du cimetière font savoir qu’une procédure de reprise des concessions périmées est en cours

La liste des familles concernées est visible à la Mairie et affichée au cimetière

 Je vous prie d’agréer, Madame, l’expression de mes sentiments distingués.

 LE MAIRE

 J-B DUPRESSOIR

**Recettes**

013 Atténuation de charges 10 898.73

 70 Redevances 76 165.86

 73 Contributions directes 597 947.41

 74 Dotations, Subventions 350 788.14

 75 Autres produits 69 514.18

 76 Produits financiers 3.76

 77 Produits exceptionnels 0.00

 **Total 1 105 318.28**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes et loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux diverses subventions.

***Section d’investissement :***

 **Dépenses**

 16 Remboursement emprunt en capital 80 280.86

 20 Immobilisations incorporelles 42 453.94

 21 Immobilisations corporelles 60 519.07

 23 Immobilisations en cours 277 305.88

 041 Opérations d’ordre 20 385.20

 **Total 480 944.95**

Pour 2023, les dépenses d’investissement concernent les travaux suivants :

* Création du cheminement piétonnier et aménagements de sécurité route de la Vieux -Rue
* Travaux d’effacement des réseaux et d’éclairage public route d’Arpentigny et route de Buchy
* Achat d’un ordinateur pour la bibliothèque de l’école
* Achat d’une épareuse pour les services techniques

**Recettes**

 10 Recettes financières 90 140.97

 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 71 262.92

 13 Subventions d’investissement 11 322.27

 040 Opérations d’ordre de transfert 5 881.23

 041 Opérations patrimoniales 10 214.93

**Total 117 559.40**

Pour 2023, les recettes d’investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d’investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

 **3. Niveau d’endettement de la collectivité :**

La ville a actuellement 4 emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d’investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 était de 270 070.16 € contre 294 323.26 € en 2022.

L’annuité de la dette en 2023 est de 82 464.22 €

 **4. Niveau des taux d’imposition :**

Depuis plusieurs années, les taux n’ont pas été modifiés et ont été reconduits pour 2023.

Taxes foncières propriétés bâties 57.82 %

Taxes foncières propriétés non bâties 37.50 %

 **5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel**

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses réalisées sur 2023 pour le personnel titulaire s’élèvent à 201 180.87 € et à 32 38.27 € pour le personnel non-titulaire.

LE MAIRE

Philippe PICARD